



Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 14 mars 2023

Ce qu'il faut retenir de ce CA !

- **La FSU est intervenue à maintes reprises concernant le rebasage de l'ISVL, bloqué pour l'instant, et le montant de l'Avantage Familial qui ne couvre plus les frais de scolarité**
 - L'agence est toujours en discussion pour avoir une rallonge de l'enveloppe ISVL de 3M.
 - L'agence, à la lecture de la liminaire FSU, a bien noté que la campagne FSU concernant l'avantage familial, allait très prochainement se répandre dans le réseau

- **La FSU a pointé du doigt l'escalade de projets de déconventionnements**
 - L'Agence affirme vouloir préserver le réseau mais fait tout pour CAP 2030! **Pour la FSU il faut choisir son camp, y compris en tant que parlementaire, et protéger l'opérateur public!**

- **La FSU est intervenue concernant la Mission laïque française et a dénoncé une nouvelle fois l'absence de dialogue social, la non-organisation des élections professionnelles et la suppression des commissions consultatives paritaires! De même concernant les projets de déconventionnements d'Alicante et Villanueva de la Cañada en Espagne !**

- L'Agence a présenté, **grâce à la demande de la FSU au CA précédent**, une délibération sur la **prise en charge partielle du transport pour les collègues de Chine pour les congés d'été 2023**. Pour la FSU, même si elle se félicite que les personnels de droit local de l'EGD de Pékin soient pris en compte ainsi que les conjoints des personnels:
 - le montant (500 euros par ayant droit) est insuffisant
 - les résidents ne bénéficient pas de l'aide pour eux-mêmes (uniquement pour leurs ayant droits) car, selon l'Agence, c'est l'ISVL qui prend en charge leur part: **c'est inadmissible et nous l'avons fait savoir!**

Pour les plus courageux, le compte rendu complet et détaillé ci-dessous!

Ordre du jour

- 1- Point introductif d'actualité *Information*
- 2- Compte rendu de la séance du 22 novembre 2022 *Délibération*
- 3- Compte financier 2022 *Délibération*
- 4- Soutien aux établissements français du Liban-Dispositif 2023 *Délibération*
- 5- Mesure d'aide spécifique situation Chine *Délibération*
Prise en charge exceptionnelle des frais des transports-2023
- 6- Forfait mobilité durables 2023 *Délibération*
- 7- Contrats et conventions signés par le directeur *Délibération*
Rapport d'information 2022
- 8- Modalités de publicité des actes *Délibération*
- 9- Principes applicables à la fixation des tarifs dans les établissements d'enseignement *Délibération*
français à l'étranger et dans les instituts régionaux de formation placés en gestion directe
- 10- Modalités de participation financière des établissements homologués aux frais *Délibération*
de fonctionnements du réseau
- 11- Ankara - acquisition d'un terrain *Délibération*
- 12- Lycée de Pékin - Mise en sécurité des façades *Délibération*
- 13- Lycée de Barcelone - restructuration de la demi-pension et du gymnase *Délibération*
- 14- Lycée de Madrid - restructuration phase 2 *Délibération*
- 15- Modification des plans de financement d'opérations immobilières *Délibération*
(du lycée français Charles Lepierre de Lisbonne et du lycée français Paul Valéry de Meknès)
- 16- Accord transactionnel *Délibération*
- 17- Admission en non-valeur *Délibération*
- 18- Relises gracieuse *Délibération*
- 19- Questions diverses *Délibération*

La FSU demande à ce que le point sur le projet de **reconstruction du collège Saint Exupéry à Rabat**, initialement à l'ordre du jour puis retiré, soit abordé dans cette instance.

L'Agence déclare avoir reçu la veille de ce CA l'avis favorable des autorités marocaines pour un éventuel déménagement temporaire sur un autre site prêté par la MLF. La durée des travaux devrait être de deux années mais à ce jour le projet est en cours avec les arbitrages interministériels. Ce projet immobilier est une priorité pour l'Agence et sera présenté au CA de juin 2023.

Point introductif d'actualité

Les représentants du **MEAE** prennent la parole et font un bilan sur la mise en place juridique et financière des Instituts Régionaux de Formation qui sont tous opérationnels sur le plan comptable.

S'ensuit un bilan sur les pays avec attentions particulières:

- le Sahel (Burkina Faso et Mali) où une légère stabilité a permis de tenir les EDS du baccalauréat.

- l'Ukraine où les deux établissements de Kiev sont opérationnels et jonglent avec le présentiel et l'EAD selon les alertes locales
- Haïti où le comité de gestion du lycée Alexandre Dumas a sollicité un déconventionnement temporaire. L'AEFE est maintenant engagée dans cette perspective. Le MENJ a accepté que le bac se passe sur la base du contrôle continu.

Enfin, le MEAE annonce la mise en œuvre d'une consultation sur l'enseignement français à l'étranger sur la base d'un échange organisé avec l'ensemble de ses acteurs. Un questionnaire à destination des familles, des personnels, des élèves et des élus sera mis en place suivi d'un temps d'échanges avec les représentants de la communauté éducative. Une annonce officielle par le Ministre aura lieu d'ici la fin mars.

Le Directeur Général de l'AEFE fait un point sur la question des AESH et de leur prise en charge pour les élèves français. Il précise que des moyens supplémentaires au bénéfice des familles françaises ont été mis en œuvre l'année dernière passant de 300 000 euros à 1,2 millions d'euros. Il existe aujourd'hui 249 AESH dans le réseau contre une centaine auparavant. Il se dit conscient des difficultés de mise en œuvre de ces bourses car le processus administratif est long et il reconnaît que le logiciel utilisé doit être amélioré. Les retards sont préoccupants et ce point sera abordé lors du prochain OBEP pour des propositions à la Commission Nationale des Bourses du mois de juin.

Le Directeur Général fait ensuite un point sur le réseau:

- Madagascar et Vanuatu: deux établissements sont touchés par des cyclones, tout est mis en œuvre pour retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal. Une subvention d'urgence de 200 000 euros est débloquée pour le Vanuatu et une réflexion à un renforcement des structures de l'établissement est engagée. Une subvention sera également donnée pour l'école primaire de Madagascar.
- Kiev: l'ensemble des procédures en matière de sécurité se met en place via les CHSCT locales. Actuellement 66 élèves sont à Anne-de-Kiev et une nouvelle demande de subvention est en cours d'examen.
- Haïti: l'Agence suspend temporairement la convention dans l'espoir que ce "détachement" du lien avec l'Etat français permettra à l'établissement de se relancer localement en septembre. Cette suspension a des conséquences sur les personnels qui ne pourront plus être détachés auprès de l'AEFE. L'Agence reste vigilante sur la situation de cet établissement.
- Pointe-Noire: il est rappelé qu'une démolition a provoqué des réactions allergiques chez la communauté scolaire. L'établissement en lien avec le poste diplomatique a pris de nombreuses mesures, les CHSCT locales ont été en lien avec le CHSCT central. Après une tentative de réouverture qui inquiétait encore, la décision a été prise de fermer à nouveau l'établissement. Une entreprise de France va refaire une analyse chimique pour s'assurer qu'il n'y a plus de danger dans l'établissement (la première analyse n'ayant pas été jugée satisfaisante), une enquête est ouverte. La sérénité revient difficilement. Le Directeur Général Adjoint se rend sur place dans quelques semaines. **La FSU, en lien avec ses sections locales, suit le dossier de très près et depuis le début.**
- Dubaï: une crise est en cours avec le Lycée français international Georges-Pompidou, les relations sont très difficiles. Le constat est un désaccord entre le comité de gestion et l'AEFE sur les conditions dans lesquelles le conventionnement devait se poursuivre. Le Conseil d'Établissement a été informé et a voté (unanimité moins 1) son attachement à la convention et a décidé de réunir une Assemblée Générale. De ce fait, 7 membres du conseil de gestion sur 9 ont donné leur démission. L'Ambassade assure donc le relai et l'Ambassadeur a convoqué une AG le 23 mars prochain pour sécuriser la convention. Le Directeur Général Adjoint sera présent à cette AG.

- Sahel: Le Directeur Général Adjoint s'y est rendu en décembre et janvier, des missions avaient été diligentées sur les questions de sécurité. Des situations restent tendues et l'Agence reste très attentive.
- Londres: la situation est prise avec grand sérieux et le Directeur Général invite les membres du CA à se référer aux réponses apportées aux questions diverses qui ont été posées en amont du CA.

Le Directeur Général conclut sa présentation avec

- les IRF: 11 seront implantés dans des EDG et 5 dans des conventionnés. S'agissant du CAAF (organe délibérant des IRF) il affirme que l'élection des représentants de parents (dans les EGD) et des organismes gestionnaires (dans les conventionnés) ainsi que la nomination des représentants des personnels s'effectuera dans les semaines à venir par voie dématérialisée.
- le droit d'option (modification du décret 2002-22): environ $\frac{2}{3}$ des personnels concernés ont souhaité rester résident et $\frac{1}{3}$ a basculé sur le nouveau statut. Les résultats définitifs seront communiqués au CA de juin.
- Frais de scolarité: Dans les EGD du rythme nord, la moyenne des augmentations des frais de scolarité sera de 8% à la rentrée. Pour les établissements conventionnés et partenaires l'augmentation sera entre 5 et 6% à ce stade. Il précise que ces augmentations auront nécessairement un impact sur les bourses.
- ISVL: L'agence est toujours en discussion pour avoir une rallonge de l'enveloppe ISVL de 3 millions d'euros nécessaire au rebasage.
- Visas Vietnam: l'Agence est en lien permanent avec le poste diplomatique au sujet des difficultés liées à des processus bureaucratiques complexes avec l'administration vietnamienne. Pour Hanoi la difficulté semble réglée, à Ho Chi Minh-ville la problématique reste forte, les personnels n'ont plus de visas et sont placés en Autorisation Spéciale d'Absence, ils ne peuvent donc plus travailler. Le poste diplomatique fait le maximum. Une pratique avec les visas run s'était mise en place mais cette situation n'était pas satisfaisante et très risquée, l'Agence y a mis fin. Pour les personnels qui avaient engagé des frais pour ces visas, leur prise en charge sera assurée par les établissements.

Les représentants du **MENJ** interviennent au sujet des homologations: 80 dossiers sont traités pour la campagne 2022/2023 auxquels il faut ajouter 75 dossiers de suivi d'homologation.

La FSU intervient sur le sujet de l'ISVL et rappelle ses revendications de longue date concernant cette indemnité puisqu'elle demande une remise à plat de son calcul depuis plus de deux ans! Mais la situation actuelle atteint un autre niveau : l'opérateur public n'est même pas en mesure d'appliquer ces propres règles! La situation doit se débloquer rapidement dans le sens d'une augmentation de l'enveloppe pour que l'arrêté soit publié! **La FSU revient sur la publication tardive de l'arrêté sur l'Avantage Familial** qui a des conséquences dramatiques puisque certains collègues doivent rembourser d'énormes sommes d'argent! Leurs demandes d'échelonnement sont refusées! Aujourd'hui l'Avantage Familial ne respecte pas l'arrêté puisqu'il ne couvre plus, dans de nombreux pays, les frais de scolarité. **Là aussi la FSU demande une remise à plat depuis plus de deux ans!** Certes l'inflation est en jeu mais ce sont les bases mêmes de l'AF qu'il faut retravailler. **Dans ce contexte, la FSU lance une campagne auprès des personnels sur le terrain: ils ne paieront que ce qu'ils perçoivent! Si la situation ne se débloque pas rapidement, ils ne paieront plus rien du tout!**

Sur le droit d'option, la **FSU profite de la présence du MENJ à cette instance pour revendiquer la fin du bornage des détachements**. En effet, la raison principale des collègues pour rester sur l'ancien décret est le fait qu'ils soient "non bornés". A partir de 2019 les détachements sont bornés à 6 années. La FSU a été reçue par le MENJ et a expliqué que l'effet du bornage est contre-productif puisque les personnels "non

bornés” ne bougent plus de leur poste! Le MENJ ne nous entend pas et avance des éléments tels que la valorisation des collègues à leur retour en France. La réalité c’est qu’il n’en est rien! Les collègues en poste à l’étranger ne peuvent toujours pas passer le CAFFA ou le CAFIPEMF! Autre exemple: les fonctions telles que maître formateur ou EMCP2 ne sont pas prises en compte en vivier 1 pour le passage à la classe exceptionnelle alors que ça ne coûte rien!

La FSU dénonce une crise d’attractivité et tant que ces dossiers ne bougeront pas, les difficultés vont s’agrandir.

Compte financier 2022 Délibération

Pour rappel: le compte financier unique de l’AEFE retrace les opérations de l’Agence, juridiquement constituée de ses services centraux en France et de ses établissements d’enseignement français à l’étranger.

Les emplois rémunérés par l’Agence se répartissent en deux composantes :

- les emplois sous plafond (personnels détachés) à hauteur de 5 604 ETPT ;
- les emplois hors plafond (personnels de droit local des EGD), financés par les établissements, à hauteur de 5 095 ETPT.

Soit un total de **10 699 ETPT pour 2022.**

La FSU dénonce le fait que l’inflation ait profité à l’Agence. En effet, avec l’augmentation des frais de scolarité, le bilan est positif! Du point de vue des personnels et des familles, c’est autre chose!

La FSU interroge l’Agence sur le bilan des postes de détachés et de PDL puisque ces deux types de postes n’ont pas atteint le maximum autorisé par le compte financier: autrement dit, le réseau aurait pu bénéficier de 151 postes de détachés supplémentaires et 249 postes supplémentaires de PDL dans les EDG.

L’Agence répond que les 151 postes de détachés non utilisés correspondent aux postes non pourvus à la rentrée en raison de blocages liés au nouveau décret. Concernant les 249 postes de PDL d’EDG manquants, l’Agence apportera une réponse ultérieurement. **Doit-on en conclure qu’elle n’a aucune idée de la fluctuation des postes en contrat local dans les EGD??**

La FSU dénonce à nouveau le principe et le montant du CAS pension (Part patronale de la pension civile des personnels détachés). Il est totalement anormal que l’Agence continue de supporter cette charge sur sa subvention. L’Agence est totalement discriminée et les détachés directs dans les partenaires ne posent pas de problèmes au MENJ, qui supportera bien la part patronale! **Il n’est pas normal que l’écart se creuse entre l’opérateur public qui a cette contrainte et les autres!**

Vote: CONTRE 5 (3 FSU, 1 APE, 1 Sénat), 4 Abstentions (unsa, sgen, AFE), 20 pour

Soutien aux établissements français du Liban-Dispositif 2023 Délibération

Une enveloppe de 8,65 M€ (après mise en réserve et prélèvement correspondant au marché d’expertise versé directement au poste diplomatique du Liban) a été inscrite au budget de l’Agence pour venir en aide au Liban au titre de l’année 2023.

Le Ministère a ainsi décidé d’une mise en œuvre directement par l’AEFE par subventionnement des établissements, après instruction des demandes par le poste diplomatique.

Cette aide 2023 sera attribuée par l’Agence, sur demande des établissements selon les deux axes prioritaires :

- 1. une aide aux familles non françaises dans la limite de 2,375 M€,** pour la rentrée scolaire 2023/2024
- 2. une aide à la mise en place de panneaux photovoltaïques dans la limite de 6,275 M€** au titre de la dotation 2023.

Le soutien de la France et l’engagement de l’AEFE, aux côtés du poste diplomatique, notamment pour

mettre au point des procédures coordonnées permettant le décaissement le plus rapide possible, ont été particulièrement salués par tous les acteurs de l'enseignement français au Liban, très reconnaissants des efforts déployés pour soutenir le réseau.

La FSU est d'accord sur le principe de réduire l'empreinte carbone, mais pourquoi donner autant d'argent au Liban alors que les établissements ne sont pas des EGD? Il s'agit de l'argent public. Comment peut-on faire des dépenses d'investissements aussi lourdes au Liban par comparaison aux dépenses d'investissement de tous les EGD? plus de 6 millions pour le Liban à mettre en rapport avec les 26 millions pour tous les EGD du réseau... **La FSU demande à qui profite cet argent et quel garde fou pour en contrôler le bon usage sur tous les plans ?**

Rappelons que la MLF en gestion de ces établissements bénéficie de ces aides, alors qu'elle a décidé de renoncer à tout dialogue social. Dans ce contexte, la FSU rappelle sa position: l'octroi d'aides de l'État pour les partenaires comme pour la MLF doit être subordonné à une gestion RH respectueuse des personnels.

Le Directeur Général répond que ce soutien s'inscrit d'abord dans une décision de nature politique car le Liban est le premier réseau de l'AEFE en termes d'élèves. Il ajoute que ce soutien structurel aux établissements du Liban leur permettra de dégager des moyens en termes de politique sociale notamment et cette décision est prise sans différenciation de statut.

Le Directeur Général décrit ensuite la situation des établissements au Liban compte tenu de la dévaluation et de la crise de longue durée que traverse le pays. Les établissements ont mis en place un système de contribution complémentaire en dollar servant à payer les personnels car les salaires s'effondrent. Mais problème: ces contributions ne sont pas prises en compte pour le calcul des bourses et de l'Avantage Familial (seuls les frais de scolarité en livres libanaises sont couverts). Une proposition de réglementation pour la prise en charge de ces contributions est prévue au prochain CA.

La FSU remercie le Directeur Général pour les réponses apportées aux collègues mais les difficultés pour eux sont trop grandes et **la FSU demande qu'une solution soit revue rapidement pour les personnels.**

Le Directeur de la MLF quant à lui rebondit sur l'intervention précédente de la FSU et déclare que le CA de l'AEFE n'est pas le lieu opportun pour faire le procès de la MLF. Il explique que la MLF est une association et n'a pas d'obligation, que la suppression des commissions paritaires suivent les règles de l'Etat. Il ajoute que la pratique du dialogue social est liée à chaque établissement et à son fonctionnement local.

La FSU tient à ajouter une précision de poids: la loi de transformation de la fonction publique a modifié les compétences des commissions paritaires mais ne les a pas supprimées, par contre la MLF oui!

Vote: contre (3 FSU), pour: 25, abstention: 1 (UNSA)

Mesure d'aide spécifique situation Chine Délibération

Prise en charge exceptionnelle des frais des transports-2023

Pour accompagner les personnels des établissements de Pékin (EGD) et de Shanghai (établissement conventionné), et prendre en considération leur état de grande fatigue psychologique liée à la durée du confinement, il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle aux ayants droit (**conjoint et enfants**) **des personnels résidents** afin de les aider à la prise en charge des frais de transport au titre de congés pris hors de Chine lors de l'été 2023. **Elle serait aussi applicable aux ayants droit des personnels français de droit local de l'EGD de Pékin aux mêmes conditions de déplacement hors de Chine.**

Cette aide d'un montant maximum de 500€ par ayant droit de chaque agent, serait attribuée sur présentation des pièces justificatives des frais engagés.

163 personnes au maximum seraient concernées, pour un coût estimatif maximum de 81 500€.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser la mise en place d'une aide exceptionnelle aux personnels résidents au titre des frais de transports de leurs ayant droit uniquement ainsi qu'aux personnels de droit local de l'EGD de Pékin pour eux-mêmes et leurs ayants droit seulement.

La FSU se félicite que ce point apparaisse au CA de mars. La FSU est intervenue lors du CA du 22 novembre 2022 pour que cette prise en charge soit anticipée et que les collègues puissent organiser au mieux leur retour en France pendant les congés.

Nous dénonçons le fait que ce dispositif de prise en charge partielle des frais de transport ne s'applique qu'aux enfants et conjoints des agents résidents et ne prenne pas en compte les agents eux-mêmes.

L'argument de l'ISVL avancé par l'Agence pour justifier ce fait ne tient pas: les personnels expatriés perçoivent bien l'indemnité d'expatriation ET la prise en charge, y compris les agents! Pour la FSU, cette petite économie de la part de l'Agence ne s'imposait pas, au vu du montant déjà insuffisant!

Vote: 0 contre, 25 pour, 4 abstention: (4 FSU + 1 UNSA)

Forfait mobilité durables 2023 Délibération

Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat prévoit les conditions et les modalités d'application de ce forfait.

Ce forfait a été mis en place au sein des services centraux de l'AEFE par la délibération CA n° 17/2020 du 08 juillet 2020.

En application de ces dispositions, les agents pouvaient bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais de déplacement engagés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à condition de choisir comme mode de déplacement soit un cycle ou cycle à pédalage assisté (vélo électrique) personnel, soit le covoiturage en tant que conducteur ou passager.

Ce forfait était exclusif de toute autre prise en charge des frais de déplacement domicile-travail, et était fixé à 200 € sous réserve d'un nombre minimal de jours d'utilisation fixé à 100 jours.

Le décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 est venu élargir le champ des bénéficiaires du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat. Il étend aux engins de déplacement personnel motorisés et à l'ensemble des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du code du travail le « forfait mobilités durables ». Le décret a également pour objet d'autoriser le cumul intégral du « forfait mobilités durables » avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun à compter du 1er septembre 2022.

Le forfait est désormais fixé comme suit :

- 100 € lorsque l'utilisation d'un des moyens de transport éligibles est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur la mise en place des nouvelles modalités du forfait « mobilités durables » au sein des services centraux de l'Agence.

En 2022, 9 agents ont été concernés, pour un budget de 1 800€.

La FSU se félicite de la mesure, que nous demandions, mais pour nous, elle doit être accompagnée d'une extension aux agents du réseau. Nous suivrons ce dossier.

Vote: pour à l'unanimité

Contrats et conventions signés par le directeur Délibération

Rapport d'information 2022

Les membres du Conseil d'administration sont invités à prendre acte de la liste des conventions conclues pour l'année 2022 non soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

La FSU exprime une nouvelle fois son étonnement. Il est vraiment difficile, dans le cadre du pilotage de l'établissement public, de discuter sans avoir accès à des informations plus précises. **Pour la FSU, il n'est pas possible de délibérer correctement sur une liste déjà arrêtée et présentée sans éléments chiffrés.**

Vote: 1 contre, 24 pour, 3 abstentions (FSU)

Modalités de publicité des actes Délibération

La présente délibération a pour objet d'actualiser les modalités de publicité des actes de l'Agence suite à la création des instituts régionaux de formation. Certains actes doivent faire l'objet d'une publication.

Vote: pour à l'unanimité

9- Principes applicables à la fixation des tarifs dans les établissements Délibération d'enseignement français à l'étranger et dans les instituts régionaux de formation placés en gestion directe

Article 3 – Principes applicables à la fixation du montant des tarifs

Les tarifs sont définis pour chaque établissement ou chaque groupement de gestion, éventuellement par cycle ou niveau scolaire, ainsi que par spécialité, ou pour chaque institut régional de formation.

Pour les droits de scolarité, les tarifs peuvent être différenciés, dans le respect des engagements internationaux de la France et du droit local applicable à l'établissement concerné, selon la nationalité des élèves.

Le directeur général tient compte, lors de la fixation des montants des tarifs définis à l'article 1^{er}, de la situation de chaque établissement et pour ceux définis à l'article 2, de la situation de chaque zone.

La FSU interroge l'Agence: pourquoi avoir mis les EGD et les IRF dans le même article? Ce ne sont pas les mêmes payeurs, ici sont donc mélangés les familles et les établissements. Cela ne pose-t-il pas une question de fragilité de l'article?

L'Agence répond que l'IRF et l'établissement sont bien différenciés et que les deux organes délibérants (CAAF pour le premier et CE pour le second) sont bien différenciés.

La FSU souligne que deux textes bien distincts auraient été préférables puisque cette délibération va s'appliquer à tous les EGD y compris ceux qui ne sont pas IRF.

Vote: 0 contre, 27 pour (dont 3 FSU), 1 abstention

10- Modalités de participation financière des établissements homologués Délibération aux frais de fonctionnements du réseau

Avec la création des Instituts Régionaux de Formation, dont la liste est établie par l'arrêté du 10 août 2022, il est proposé au conseil d'administration de préciser le rôle de ces derniers. La délibération 119/2011 du conseil d'administration fixant la liste des établissements mutualisateurs est donc abrogée. **La participation aux frais de fonctionnement du réseau des établissements**

partenaires homologués, dans le cadre des accords de partenariat, sera facturée et recouvrée à compter de 2023 par les instituts régionaux de formation.

Ankara - acquisition d'un terrain Délibération

Le Lycée Français Charles de Gaulle à Ankara est un établissement en gestion directe qui accueille depuis la rentrée de septembre 2022 un effectif de 1003 élèves de la maternelle à la terminale. La structure pédagogique a légèrement augmenté ces dernières années pour atteindre 42 divisions à la rentrée 2022.

Le fonctionnement du site révèle quelques problèmes d'ordre fonctionnel, notamment, un manque récurrent d'espaces sportifs (salle omnisports et équipements sportifs extérieurs insuffisants) qui ne permet pas à l'établissement d'assurer l'ensemble des enseignements prévus dans les programmes scolaires. Pour traiter ce problème, l'AEFE a engagé depuis quelques années des recherches de terrain près du site du lycée. Une possibilité d'extension s'est présentée à l'Agence avec la mise en vente d'un terrain voisin du lycée d'une superficie de 7.000 m².

Afin d'engager cette opération immobilière, **le Directeur de l'Agence sollicite du conseil d'administration l'autorisation d'acquérir ce terrain voisin pour un prix de 2, 4 millions d'euros hors taxes et hors frais et droits d'enregistrement et de mutation.** Cette autorisation est donnée sous réserve de l'avis favorable de la CIME et sous réserve de l'avis des autorités turques.

Vote: 0 contre, 27 pour (dont 3 FSU), 1 abstention

12- Lycée de Pékin - Mise en sécurité des façades Délibération

Le Lycée International Charles de Gaulle de Pékin (LFIP) est le seul établissement en gestion directe en Chine. Il est implanté dans le district de Chaoyang et accueille 816 élèves à la rentrée 2022.

Après quelques années d'exploitation, les façades sur un développé de plus de 7000m², ont présenté des dégradations prématurées des parpaings de brique, ayant entraîné des fissurations de ceux-ci et la chute de certains. Au regard de la réglementation incendie chinoise, ce complexe de façade avec des éléments en bois est considéré non conforme. Une mise en sécurité provisoire de ces façades a été réalisée fin 2019 (dépose des briques menaçant chute, et protection de la totalité des pieds des façades par des auvents métalliques).

Le budget prévisionnel de l'opération est de 2 M€ toutes dépenses confondues, comprenant les travaux, les études de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles diverses, contrôle technique, assurances et taxes locales.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 1 M€ sur fonds propres de l'établissement ;
- 1 M€ de participation de l'AEFE

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir valider l'opération de mise en sécurité des façades du Lycée Français International Charles de Gaulle de Pékin pour un montant de 2 M€, financée à parts égales sur fonds propres de l'établissement et par une participation de l'AEFE.

La FSU annonce son vote pour mais tient à rappeler ici le choix qui avait été de réaliser une construction en briques malgré l'opposition des représentants des personnels. De plus, ces briques ont été importées du Canada avec un coût et un impact environnemental extrêmement négatif. Encore une fois des choix ont été faits en dépit du bon sens sans tenir compte de la réalité de terrain et des avis des représentants locaux. La FSU souhaite que cette situation serve les projets à venir afin d'entendre davantage les représentants sur le terrain.

Vote: 1 contre , 25 pour (dont 3 FSU),1 abstention

Lycée de Barcelone - restructuration de la demi-pension et du gymnase Délibération

Le Lycée Français de Barcelone est un établissement en gestion directe de l'Agence pour

l'enseignement français à l'étranger constitué de 2 sites ; « Pedralbes » et « Munner », il scolarise à la rentrée 2022, 2874 élèves. Son site principal, situé au cœur du quartier résidentiel de Pedralbes, a été acquis par l'Etat français en 1958, il comprend 5 corps de bâtiments d'envergure d'une surface bâtie d'environ 22 500 m2 sur un terrain d'assiette de 2,7 hectares, il accueille des élèves du 1er degré à la terminale. Les bâtiments principaux datent des années 1960, le gymnase un peu plus récent a été réalisé en 1970.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Mobilisation des fonds de roulement et des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement pour un montant de 5,2 millions d'euros.
- Recours aux avances de France trésor pour un montant de 2 millions d'euros remboursés par l'établissement.

L'opération sera présentée compte tenu de son montant et pour labellisation à la CIME de mars 2023.

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir valider l'opération de restructuration du restaurant scolaire et du gymnase du site de Pedralbes, de Barcelone pour un montant de 7,2 M€, financée sur fonds propres de l'établissement et avec recours aux avances de France trésor, sous réserve de l'avis favorable de la CIME.

Vote: pour à l'unanimité

Lycée de Madrid - restructuration phase 2 Délibération

site de Conde de Orgaz. Phases 1 et 2 : construction du CDI et rénovation - extension du secondaire.

Le lycée français de Madrid est un établissement en gestion directe de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui scolarise plus de 4 300 élèves.

Le projet retenu pour cette opération comprend à ce jour, 3 phases :

- Phase 1 : la construction du CDI et ses annexes (1500 m2) ;
- Phase 2 : la restructuration et l'extension du secondaire (7700 m2) ;
- Phase 3 : la construction du gymnase (2700 m2) ;

La première phase de l'opération (études et construction du CDI) a été votée par le Conseil d'administration le 14 mars 2019 pour un montant de 3 millions d'euros TDC.

L'objet du présent vote concerne l'étude et la mise en œuvre de la phase 2 ainsi qu'une réévaluation du coût financier de l'ensemble des 2 phases.

La phase 3 est pour l'instant suspendue en attente d'éclaircissement sur les disponibilités financières de l'établissement pour les prochaines années.

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir valider l'opération de restructuration et d'extension du secondaire (phase 2) ainsi que le complément financier correspondant du lycée français de Madrid pour un montant de 10,5 millions d'euros, financés sur fonds propres de l'établissement, et par un recours à une avance de France Trésor pour un montant de 3 millions d'euros, sous réserve de l'avis favorable de la CIME.

Vote: 3 contre, 24 pour (dont 3 FSU), 0 abs

Modification des plans de financement d'opérations immobilières Délibération

(du lycée français Charles Lepierre de Lisbonne et du lycée français Paul Valéry de Meknès)

Le conseil d'administration valide la modification du plan de financement par une avance France Trésor supplémentaire d'un montant de 1 000 650,97 euros. Le plan de financement modifié de l'opération estimée

à 13,5M€ TDC est le suivant :

- Mobilisation du fond de roulement disponible et des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement pour un montant de 10 699 349, 03 euros
- Recours aux avances de France Trésor pour un montant de 2 800 650,97 euros remboursé

Vote: 1 contre, 25 pour, 1 abstention

Questions diverses : la FSU a posé plusieurs questions qui ont trouvé réponse ou échange notamment dans le point d'actualité (avantage familial, ISVL...)

il reste ci dessous une question en attente:

QD 5.18 Missions des agents de Centrale dans le réseau AEFÉ

Nous souhaiterions avoir un bilan chiffré, à minima par services, des voyages et missions effectués par les agents de Centrale depuis le début de l'année scolaire 2022-23 et une projection des futures missions programmées.

→ l'Agence s'engage à nous apporter une réponse.